

Expérience du Mali dans la mise en œuvre du Cadre intégré d'assistance technique liée au commerce

Par le Ministre de l'Industrie, des Investissements et du Commerce

ooooOOoooo

**Mesdames/Messieurs les Ministres,
Mesdames/Messieurs les Chefs d'agence du SNU et Directeurs d'institutions
Internationales
Excellences Mesdames/Messieurs les Ambassadeurs et Chefs de Mission
diplomatique
Mesdames/Messieurs**

Permettez-moi de commencer par remercier le Directeur Général de l'Organisation Mondiale du Commerce, Monsieur Pascal LAMY, pour l'initiative louable d'organiser cette séance de travail matinale. Elle donne ainsi l'occasion d'échanger les expériences sur un précieux outil d'accompagnement au titre de l'aide pour le commerce destiné aux pays les moins avancés (PMA), je veux nommer le programme du Cadre Intégré Renforcé (CIR).

Je ne saurais nullement poursuivre mon intervention sans associer à ces remerciements, Son Excellence M. Mothae A. Maruping, Ambassadeur, Représentant permanent du Lesotho - Président du Conseil intérimaire du CIR et Madame Dorothy Tembo, Directrice Exécutive du Secrétariat du CIR et toute son équipe pour les efforts inlassables d'appui et d'accompagnement prodigués depuis le démarrage effectif du programme.

Mesdames et Messieurs,

Mon plaisir est d'autant plus grand que l'expérience du Mali reflète les progrès et les défis que le programme du CIR peut rencontrer dans sa mise en oeuvre au niveau des pays bénéficiaires.

Il est utile de rappeler parmi les objectifs du Cadre Intégré Renforcé, l'intégration du commerce dans les stratégies nationales de développement, base de l'approche conceptuelle du programme, et la nécessité d'accroître l'offre de produits et services des PMA sur le marché international permettant ainsi de stimuler la croissance économique et de réduire la pauvreté.

C'est sur cette base que je souhaite partager avec vous l'expérience du Mali en matière de mise en oeuvre du Cadre Intégré.

Dès son admission au Cadre Intégré, le Mali a mis en place un cadre institutionnel et conformément à la chronologie des étapes classiques du processus de mise en oeuvre du Cadre Intégré, il a réalisé l'EDIC, procédé au renforcement du commerce dans la stratégie nationale de développement, c'est-à-dire le CSLP et réalisé quelques projets à la faveur du Fonds d'affectation spéciale dit Guichet II mis à disposition par les instances du programme.

1. Le Cadre Institutionnel du CIR au Mali

Au Mali, le cadre institutionnel est constitué par des organes créés par Décret en 2003. Il s'agit de :

- Le Comité de pilotage : placé sous la présidence du ministre chargé du commerce et composé des Secrétaires Généraux, des Directeurs Nationaux et Généraux des Ministères impliqués dans le développement du commerce et, côté secteur privé, les Présidents des Chambres consulaires mais aussi des représentants de la société civile. C'est l'organe de décisions qui donne les grandes orientations du programme.
- Le Comité Interministériel de suivi : Placé sous la présidence du Premier Ministre et composé des ministres sectoriels, des Représentants du secteur privé et de la société civile. Ce comité qui marque la volonté politique par la qualité de sa composition a pour mission de s'assurer de la conformité des actions menées avec la politique gouvernementale.

En vue de l'opérationnalisation du programme, ce cadre institutionnel est complété par :

- Le Point Focal National, en l'occurrence le Directeur National du Commerce et de la Concurrence ;
- L'Unité de Mise en Œuvre créée en mai 2005 et dirigé par un Coordonnateur placé sous la supervision du Point Focal National. Il est à noter que le Mali est l'un des premiers pays à créer une unité nationale pour la mise en oeuvre du Cadre Intégré.
- Enfin, le Facilitateur des donateurs, l'USAID auquel il a été convenu récemment d'adjoindre un suppléant. Les démarches sont en cours pour le choisir de manière concertée parmi les donateurs.

2. Le renforcement du commerce dans la stratégie nationale de développement

En 2006, à la faveur des travaux de l'élaboration de la deuxième génération du CSLP au Mali, la nécessité du renforcement du commerce a été une priorité dans la stratégie nationale pour atteindre les objectifs du développement.

Ainsi, l'« intégration au Système Commercial Multilatéral » est l'un des axes d'intervention prioritaire du Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) 207-2011. Le CSCR reconnaît qu'il faudra : « **assurer la mise en oeuvre des recommandations de l'atelier national de validation de l'EDIC en vue de tirer un meilleur profit du Système Commercial Multilatéral et de contribuer à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).** »

Ainsi, le commerce, longtemps marginalisé dans la planification du développement des PMA, commence à devenir un élément clé en cohérence avec les autres stratégies sectorielles dans l'ensemble fédérateur qu'est le plan national de développement. Je voudrais, à ce niveau, saluer le précieux appui de la CNUCED dans l'élaboration en 2008 du document de cadrage de la politique sectorielle du commerce et me réjouir des modules de formation préparés par le Secrétariat Exécutif du Cadre Intégré sur le sujet. De même, il a été procédé à l'élaboration du CDMT (cadre de dépenses à moyen terme) du commerce comme deuxième outil de planification.

Après cette brève description du dispositif institutionnel et de l'intégration du commerce dans le plan national de développement de mon pays, je voudrais faire part des résultats obtenus par le cadre Intégré au Mali de même que les défis rencontrés

3. Mobilisation des ressources

Des efforts importants ont été faits au plan bilatéral dans la recherche de financement. Ainsi, une enveloppe de 1,5 million € a été mobilisée auprès de l'AFD (Agence Française de Développement) dans le cadre du PRCC (Programme de renforcement des capacités commerciales), 51.000 € auprès de l'OIF et 518.000 \$US auprès du STDF.

4. Quels sont les résultats de la mise en oeuvre du Cadre Intégré au Mali ?

Pour répondre à cette question, l'on pourrait citer quelques acquis ou résultats importants de ce programme. Ainsi :

- **au plan de l'industrie culturelle** : des ateliers de sensibilisation et de formation des acteurs et élus nationaux et une vaste campagne de communication ont permis la

relecture de la loi malienne en matière de droit d'auteur pour la rendre conforme aux accords et conventions internationaux auxquels le Mali a souscrit.

- **au titre du développement de la filière mangue** : Les exportations sont passées de 2.915 tonnes en 2005 (année de démarrage de l'Unité de mise en œuvre) à 4.520 tonnes en 2006, 8.500 t en 2007 et à 12.576 tonnes en 2008, soit 330% d'augmentation de 2005 à 2008. En considérant l'année 2008 les recettes d'exportations se sont élevées à environ 30 millions \$US ; les évaluations révèlent qu'une exploitation de 3 ha (taille moyenne des vergers dans la zone encadrée) génèrent environ 2.000 \$US.

Ces résultats ont été obtenus grâce à l'appui conséquent de certains partenaires au développement, notamment :

- la coopération néerlandaise pour la construction d'une station de conditionnement de fruits ;
- le Centre du Commerce International pour le développement des marchés ; participation pluriannuelle au *Salon International Fruit Logistica de Berlin*, Informations sur les prix pratiqués par SMS ;
- l'OMC à travers le STDF pour la mise à niveau en matière d'application des normes pour le développement du commerce des fruits en vue de répondre aux exigences des marchés ;
- le Bureau du PNUD au Mali pour son assistance technique et financière permanente dans le cadre de la gestion des projets.
- Le cadre intégré a certes largement contribué à l'obtention de ces résultats mais la synergie avec d'autres programmes/projets reste non moins importante. Je citerai le PCDA soutenu par la Banque Mondiale et les différents projets de l'US AID.

5. Les Défis

Le démarrage du Cadre intégré au Mali a souffert d'un déficit de communication entre les protagonistes et du retard dans la mise à disposition des ressources du CIR. De 2008 à 2009, période transitoire après l'épuisement des ressources du guichet II, le budget d'Etat a été mis à forte contribution pour garder la dynamique du processus de mise en œuvre du Cadre Intégré par le financement des projets en cours.

Pour la période la contribution du gouvernement s'est élevée à 2.673.000 US\$ (1 million en 2008 et 1,67 million en 2009).

Comme on peut le constater, la mise à disposition des ressources du Fonds multilatéral serait aujourd'hui hautement bénéfique pour le programme.

Je voudrais ici vous annoncer que le projet de la catégorie 1 du Mali approuvé par le Comité national le 5 novembre dernier et dûment signé par toutes les parties concernées depuis hier, 30 novembre 2009 ; en d'autres termes ce document de projet parviendra incessamment au Secrétariat exécutif du Cadre intégré. C'est dire si je nourris beaucoup d'espoir en ce que le Conseil intérimaire se prononce favorablement dans les jours suivants de manière à ce que les ressources puissent être disponibles au début de l'année 2010.

De manière générale, eu égard, à ce jour, aux écarts entre les annonces de contribution enregistrées lors de la Conférence de Stockholm de 2007 et les contributions reçues par le Secrétariat exécutif, je lance un vibrant appel aux donateurs afin qu'ils trouvent les voies et moyens d'honorer leurs engagements. A cet égard, il est important que les donateurs puissent aligner leurs procédures sur les besoins et demandes exprimées par les pays bénéficiaires ainsi que le stipule la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide. Enfin, dans ce même esprit, en m'adressant aux PMA, je les exhorte à prendre à toutes les dispositions utiles pour s'assurer au plan national pour s'assurer que l'utilisation des aides reçues se fassent de manière rationnelle et transparente.

La réussite du programme du Cadre intégré renforcé dépendra du respect strict et rigoureux des principes de cette importante déclaration de Paris.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Genève, le 1^{er} décembre 2009